

à un pauvre, tout le *mérite* est pour moi, toute *l'impétration* est pour moi ou pour ceux à qui je veux l'appliquer, mais la *satisfaction* n'est pas pour moi, elle est pour les morts, à qui je la donne toute entière ; je satisfais pour leurs fautes et non pour les miennes.

On n'y perd rien néanmoins : au contraire on y fait un *gain très considérable*. On en doit croire le Saint Esprit, qui parlant d'un homme charitable, dit qu'il fait du *bien à son âme* [Prov. XI, 17], bien loin de lui faire tort.

Cette vérité se prouve par l'autorité de St. Thomas ; ce saint docteur enseigne que lorsque, par charité, un homme souffre pour un autre, la satisfaction ou la pénitence qu'il fait est plus agréable à Dieu que s'il souffrait pour lui-même. "Car, dit-il, l'un est l'effet d'une fervente charité, et l'autre d'une inévitable nécessité." [lib. III *contra gent.* ch. VIII]. La divine vertu de charité relève les choses les plus petites et les rend agréables aux yeux de Dieu.

Comme donc une bonne action d'elle-mê-

me es  
davan  
charité

Fig  
tout à  
cela c  
à un  
que l  
mérit  
mome  
est h  
verre  
de l'a  
jouir  
avion  
un v  
ache  
il no  
du m  
pour  
sens  
Je  
du P